

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juin 2014 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCACTION</b>	
Date	28/05/2014
Affichage	28/05/2014

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

**Étaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Étaient Représentés :**

KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.  
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.  
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.  
ARMAND Emilie pouvoir à MUHLACH Catherine.

**THEME : DELEGATIONS 1.**

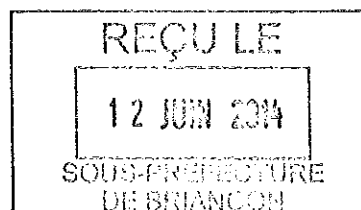
**OBJET :**

E.D.S.B : DESIGNATION  
D'UN REPRESENTANT DE  
LA COMMUNE AU CONSEIL  
DE SURVEILLANCE.

**Absents-Excusés :**

KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine,  
PICAT RE Alessandro, ARMAND Emilie.

**Secrétaire de Séance : ROMAIN Manuel.**



Rapporteur : Gérard FROMM.

Par délibération en date du 17 avril 2014 le conseil municipal a désigné quatre représentants de la commune au Conseil de Surveillance de E.D.S.B. :

- Gérard FROMM
- Francine DAERDEN
- Maurice DUFOUR
- Marcel CIUPPA

Considérant qu'il convient de rajouter un représentant supplémentaire de la commune au sein de cet organisme,

Considérant que pour alléger le déroulement de la séance, il est proposé au conseil municipal :

- De se prononcer sur la possibilité de ne pas procéder au scrutin secret ;
- De faire application du dernier alinéa de l'article L. 2122-21 du CGCT et de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De ne pas procéder au scrutin secret,
- De désigner comme représentants au Conseil de Surveillance de E.D.S.B.
  - Alain PROREL – En qualité de titulaire.
  - Eric PEYTHIEU – En qualité de suppléant.

POUR : 25

CONTRE : 8 (*GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian*).

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 11 JUIN 2014  
PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014  
NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014